

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Lundi 17 novembre 2025



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Loire



Le Conseil d'école s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 18h, à l'école.
Etaient présents :

Enseignant(e)s : Mme PALTANI-TARDY, Mme PEYRON, Mme COFFY, Mme ARMAND, Mme DREVET, M. PLOTON, Mme BATAILLE, Mme AULAGNIER, M. BERNE L., Mme POTUS-PESSEMESSE, M. BERNE J.

AESH : Mme TRACOL

Mairie Aurec-sur-Loire : Mme TEYSSIER, Mme PETIT, M. BOYER

Parents d'élèves : Mme FANGET-TEMPLE, M. BONNET, Mme ANDRE, Mme GAUVIN, Mme BONNEVIALLE, Mme WOLNIAK

Étaient excusés : M. Arnaud (Inspecteur de la circonscription de Monistrol-sur-Loire), Mme Zehaf (enseignante UPE2A), M. Vial (Maire de Aurec-sur-Loire), M. Montagnon (Maire de Malvalette), Mme Demars, Mme Joubert, Mme André, Mme Bardin, Mme Frund, et Mme Thepin (parents d'élève).

Le directeur salue et remercie les personnes présentes autour de la table. Il présente l'ordre du jour de ce conseil en précisant qu'un vote a été inscrit concernant le règlement intérieur de l'école.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

I/ Installation du conseil d'école

Le directeur présente les règles de fonctionnement du conseil d'école, instance principale du fonctionnement de l'école, il est un organe de concertation doté de compétences décisionnelles.

Sur proposition du directeur,

- le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.
- il adopte le projet d'école et ses modifications, celui-ci définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement (le directeur rappelle que ce projet d'école est en vigueur sur la période 2022/2027).
- il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants en situation de handicap
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire
- Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des enseignants affectés à l'école
- Maire
- Conseillers municipaux
- Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes, c'est-à-dire 9 pour notre école cette année)
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles : il n'y a pas de DDEN sur notre école actuellement

- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil (sans voter)
- Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent et s'ils sont invités.

Enfin, les membres du conseil d'école sont élus ou désignés pour **une année scolaire**. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Concernant le vote :

Du côté des enseignants : 1 voix pour le directeur, 1 voix pour chaque enseignant de l'école (même ceux qui travaillent à temps partiel), 1 voix pour les remplaçants en exercice dans l'école au moment du conseil d'école

Du côté des parents : les parents délégués élus avec un nombre de voix égal au nombre de classes. Les suppléants peuvent être invités mais n'ont le droit de vote que s'ils remplacent un titulaire absent.

Du côté de la mairie : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Pour information, l'IEN assiste de droit mais ne participe pas au vote.

Il est possible d'organiser un vote à bulletin secret si un des membres le demande. Demande du directeur si un vote à bulletin secret est nécessaire pour voter le règlement ou si nous pourrons procéder à mains levées.

II/ Effectifs de rentrée et organisation pédagogique

A/ Effectif élèves et répartition :

Pour coller au plus près de la réalité, les effectifs présentés sont ceux constatés au 17 novembre 2025 au matin.

Répartition par classe 2025-2026

CP	19
CP	22
CE1	25
CE1	23
CE2	26
CE2/CM1 (7/17)	24
CM1	28
CM1/CM2 (6/19)	25
CM2	28
Total	220

B/ Effectif enseignants et intervenants :

Il y a **12 enseignants sur l'école** :

CP : Mme Peyron / Mme Coffy
 CP/CE1 : Mme Paltani
 CE1: Mme Armand
 CE1: Mme Sagnol (remplacée par Mme Drevet)
 CE2 : Mme Potus-Pessemesse / Mme Coffy
 CE2/CM1 : Mme Bataille
 CM1 : M. Ploton
 CM1/CM2 : Mme Aulagnier
 CM2 : M. Berne J. / Mme Coffy

1 enseignant titulaire remplaçant : M. Berne L.

1 enseignante UP2EA: Mme Zehaf

Il y a aussi :

4 AESH (Accompagnantes d'Élèves en Situation de Handicap) :

Mme Badol, Mme Forissier, Mme Moulin, Mme Tracol

RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés) :

Passage hebdomadaire de Mme Riou (maître E) et Mme Peyrand-Burelier (maître G)

Passage régulier de la psychologue scolaire : Mme Alligier
Enseignant spécialisé troubles de la vue : M. Vantalon Stéphane

III/ Moyens AESH / emploi civique

Présence de 4 AESH sur l'école. Elles aident les enfants qui sont en situation de handicap avec un dossier MDA (Maison De L'Autonomie ; ex-Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap). Elles permettent à ces élèves d'être inclus dans la classe et au sein de l'école ainsi que de progresser dans les apprentissages. On note leur importance à chaque instant de la vie scolaire (exercice incendie...).

À noter qu'avec la fluctuation des effectifs qui touche particulièrement ces élèves, les emplois du temps de certaines AESH (avec élèves à besoins en aides mutualisées) sont modifiés régulièrement (on en est au quatrième emploi du temps depuis le début de l'année pour certaines). L'accueil des élèves avec notification, mais aussi le travail des AESH, en sont impactés, même si nous faisons le maximum pour éviter les changements radicaux qui toucheraient les apprentissages des élèves concernés.

A noter aussi le passage hebdomadaire du RASED afin de travailler avec des élèves à besoin.

Cette année, il n'y aura pas d'emploi civique pour des raisons budgétaires.

IV/ Élection des représentants des parents d'élèves

Sur l'école, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance du jeudi 2 octobre au vendredi 10 octobre.

A l'issue du dépouillement organisé par la commission électorale élue lors du dernier conseil d'école 2024/2025, les résultats suivants ont été annoncés :

Nombre d'inscrits : 358

Nombre de votants : 230

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Nombre de suffrages exprimés : 215

Taux de participation 64,25%

TITULAIRES :

ANDRE Aurélie ; BARDIN Sabine ; DEMARS Adeline ; FANGET TEMPLE Elodie ; FRUND Pauline ; GAUVIN Aurélie ; JOUBERT Sandrine ; THEPIN Adeline ; WOLNIAK Laëtitia

SUPPLEANTS :

BONNET Sylvain ; BONNEVIALLE Julie ; GIORDANINO Cindy ; D'OLIVIERA DIAS Elodie ; KIAMENGA Solène ; MUÑOZ Julie ; NAVARRO-OTT Sophie ; PICARD Elise

Un nouveau bureau de la PEEPA a été élu :

Présidente : Adeline DEMARS

Trésorière : Elise PICARD

Secrétaire : Aurélie ANDRE

Un grand merci aux parents qui s'investissent dans cette instance importante pour le fonctionnement du conseil d'école, ainsi qu'à tous les parents qui ont voté et qui se sont encore une fois mobilisés en masse : le taux de participation est toujours très important.

V/ Règlement intérieur 2025/2026

Il s'agit des droits et des devoirs qui doivent être respectés au sein de l'école aussi bien par les enseignants, que les élèves et les parents dans le cadre disciplinaire.

Mais ce règlement est aussi une mise par écrit de toutes les règles de l'école pour le bon fonctionnement de celle-ci. Par exemple, il rappelle l'obligation de la fréquentation scolaire, il aborde l'hygiène, la sécurité, la santé des élèves.

Il est donc primordial que chaque parent prenne le temps de le lire pour être au fait des règles qui régissent chaque jour la vie de leurs enfants.

Voté par le conseil d'école selon les règles suivantes : 1 enseignant = 1 voix, 1 parent d'élève titulaire = 1 voix, Mairie = 1 voix pour M. Le Maire (ou son représentant), 1 voix pour son adjoint.

Le vote se fait à main levée ; il a donc toute légitimité.

L'an passé nous avions ajouté dans le paragraphe concernant la sécurité que les chewing-gum étaient interdits à l'école. Après une année de mise en place, nous pouvons constater que cette décision a eu un impact intéressant pour nos élèves.

Pour rappel, les objets de valeurs, les objets dangereux sont interdits à l'école de même que, depuis le courant du mois de septembre, les jouets apportés de la maison à l'école.

Sur ce point, nous pouvons dire que cette décision a grandement apaisée l'ambiance dans les cours de récréation, les effets escomptés ont été atteints. Un grand merci au SOU des écoles qui étudie en ce moment une aide financière pour nous aider à acheter des jeux qui serviront à ces moments de récréation et qui seront donc gérés par les enseignants.

Cette année, des propositions d'ajouts et de modifications ont été envoyés à tous les participants du conseil il y a quelques jours. Le constat a été fait qu'il était nécessaire de préciser certains points concernant les retards, et la fréquentation scolaire.

Pour les retards, le directeur propose l'ajout suivant :

« En cas de retard, les parents remettent leur enfant à un adulte de l'école en justifiant celui-ci par un « billet de retard » rempli et signé, se trouvant dans le carnet de correspondance. »

Pour la fréquentation scolaire, suite à des circulaires académiques, il était nécessaire d'apporter des précisions, voici le paragraphe proposé au vote :

« 5. FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'instruction obligatoire à 3 ans implique l'assiduité pour tous les élèves.

5.1 Toute absence doit être signalée et justifiée par la famille : par téléphone, ou courriel, le plus tôt possible. Une procédure est activée en cas d'absence non signalée : le directeur ou tout autre personne en charge (autre enseignant, service civique...) prend contact avec les parents ou responsables légaux de l'élève afin qu'ils en fassent connaître les motifs : de préférence par téléphone, ou par courrier électronique.

Les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants :

- **maladie de l'enfant**
- **maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille**
- **réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications**
- **absence temporaire des parents ou responsables légaux.**

Pour une absence de plus de quatre demi-journées prévues, la famille doit en informer au moins un mois à l'avance, par un courrier électronique, l'IA-DASEN, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN) ainsi que l'école elle-même.

5.2 A son retour, l'enfant devra présenter le cahier dans lequel la famille informe l'enseignant des motifs de l'absence de celui-ci.

5.3 Un élève ne peut pas partir seul de l'école pendant le temps scolaire. Seul un adulte autorisé par écrit par les parents peut récupérer un élève de l'école pendant les heures de classe. »

Le vote est proposé à mains levées.

Résultat : règlement intérieur 2025/2026 voté à l'unanimité.

Un exemplaire sera envoyé par mail à chaque membre du conseil d'école, ainsi qu'à chaque parent. Un exemplaire sera affiché au tableau d'affichage de l'école et dans l'école. Un exemplaire sera posté en ligne sur le site internet de l'école : <https://sitesescoles43.ac-clermont.fr/0430380e/informations-pratiques/reglementation/>

Enfin, une attestation de lecture sera diffusée auprès de chaque famille qui devra rendre signé ce document afin d'attester de sa lecture. Une absence de signature de celui-ci sera considérée comme une approbation du règlement.

VI/ PACTE enseignants

Cette année les budgets annoncés ont été grandement revus à la baisse : lors de la réunion de rentrée des directeurs, le 3 septembre dernier, l'inspecteur de circonscription a annoncé qu'il avait le budget pour : « 4 PACTES stage réussite sur la circonscription, de plus c'est l'inspecteur qui décidera où se déroulera chaque session stage réussite : 1 école sur la circonscription. » Autant dire que cela impactait grandement l'investissement des enseignants et l'offre faite à des élèves à besoin sur notre école : depuis de nombreuses années nous proposons ces stages et depuis l'an passé nous avions même pu réaliser au moins d'août des stages pour chaque niveau, soit pour l'année 2024/2025 : 4 PACTES rien que pour notre école.

Après de nombreux échanges remontant jusqu'à l'inspecteur d'académie, nous avons obtenu les mêmes conditions pour cette année 2025/2026.

Les enseignants volontaires de l'école sont : Mme Aulagnier, Mme Pangaud-Bataille, Mme. Potus-Pessemesse, Mme Armand, Mme Paltani, M. Berne.

Ces stages sont dans un premier temps à destination des élèves à besoins particuliers (cycles 2 et 3) ou pour les enfants des parents volontaires pour les élèves du cycle 3. Ils auront lieu aux vacances de février et en août avant la rentrée. Nous espérons que les élèves de CM2 seront à nouveau accueillis par leur enseignant au sein du collège pendant les vacances d'été.

Ces stages sont une autre manière de travailler et d'aborder les notions difficiles de français et mathématiques. L'objectif étant principalement de redonner confiance à ces élèves en leur montrant qu'ils sont capables de réussir.

Ils entrent dans la droite ligne du projet d'école et de l'accueil des élèves à besoin.

A noter qu'il y a bien sûr toujours des APC (activités pédagogique complémentaires) pour les élèves qui en ont besoin : ce sont deux choses différentes, les APC faisant parties du temps de travail des enseignants (sauf directeur et aménagé pour les temps partiels).

VII/ Aménagements et travaux

Suite aux deux conseils d'école de l'année 2024, deux propositions de calendrier ont été remises à la mairie par les enseignants. L'un concerne le remplacement des TBI, soit par des TBI soit par des écrans tactiles, soit encore autre chose à voir ensemble. L'autre concerne le remplacement progressif, là aussi, des chaises et bureaux des élèves de l'école.

M. Boyer, représentant de la Mairie, avait approuvé ces calendriers. Ainsi, cet été 2025, les classes de CP ont été dotées de tableaux tactiles, et depuis septembre 2025 les élèves de CE2, de la classe de Camille Potus-Pessemesse, bénéficient de mobilier neuf (chaises, bureaux et Z-tool).

Madame Sciandrone nous avait transmis un calendrier des différents aménagements demandés par les élèves lors de leur conseil des éco-délégués, le voici :

- Enlever de la terre et planter sur la longueur du muret sur le devant de la cour, entre l'école et le parking de la rue du 8 mai 1945 : Plantation de bruyères tout le long sur plusieurs années – première plantation réalisées en septembre 2025
- Plantation de quatre arbres, entre chaque "banc", le long de la cour de derrière : Plantation Automne 2025 (variétés proposées : Prunus avium Plena (Merisier à fleurs double); Acer campestris (Erable champêtre) ; Sophora japonica (Sophora du Japon) ; Quercus cerris (Chêne).
- Enlever les bâches, travailler la terre et planter des plantes rampantes et des arbustes à fleurs : dans la cour à Automne 2025

- Enlever les bâches, travailler la terre et planter des plantes rampantes et des arbustes à fleurs : sur le parking le long de l'impasse : Plantation Printemps 2025
- Planter le long de la bibliothèque : automne 2025 ou printemps 2026

D'un point de vue plus général, les enseignants remercient la mairie et les techniciens municipaux pour les travaux effectués pendant les vacances, les mercredis et pour la réactivité des services lorsque les besoins se font sentir.

VIII/ Hygiène et sécurité

Exercice incendie :

Le 26/09/2025 à 9h: temps d'évacuation : 1min37s. Pour ce premier exercice de l'année, il n'y a pas de scénario particulier et les élèves sont prévenus dans un but formateur et pour appréhender leurs éventuelles craintes. Il est relevé que c'est le premier exercice des CP à l'école primaire, il est donc nécessaire de l'appréhender de la manière la plus pédagogique possible. Ainsi, les élèves sont prévenus, sensibilisés et informés sur l'exercice ainsi que la conduite à tenir, l'objectif était de se familiariser (CP) ou de rappeler (CE1 à CM2) la sonnerie et les conduites à tenir : objectif atteint pour les enseignants, sortie dans le calme et avec efficacité.

Exercice important aussi pour les nouveaux élèves ainsi que pour notre nouvelle enseignante et les adultes de l'école en général.

Un autre exercice sera proposé dans l'année, celui-ci ne sera pas annoncé aux élèves et le scénario sera différent.

La prise en compte des élèves en situation de handicap « lourd » est à anticiper le plus possible, il faut être attentif pendant cet exercice (rôle essentiel des AESH), mais aussi un élève a été « traumatisé » par la sonnerie, c'était son premier exercice.

Exercice PPMS :

Il arrivera très vite et sera d'ordre départemental, organisé par la cellule de crise de l'inspection académique au Puy avec lancement d'un SMS suivant un scénario qui sera présenté aux élèves et aux adultes de l'école.

Sécurité aux abords de l'école :

Les parents font remonter que plusieurs enfants circulent aux abords de l'école en trottinette et en vélo avec des comportements dangereux et sans protection. D'après certains parents, ce serait davantage le temps de midi (sortie et entrée). Serait-il possible que les agents municipaux soient plus présents sur ces horaires ? A noter aussi de nombreuses incivilités en lien avec le code de la route : demi-tour sur passage piéton, stationnement sur des lieux inadaptés, prise de la route en sens interdit...

La mairie précise que beaucoup de choses ont été faites toujours en concertation avec les parents. L'agent municipal passe régulièrement à l'école pour constater et même verbaliser certaines personnes en infractions, il lui sera demandé de poursuivre ses passages. La mairie propose de réaliser une bande jaune sur tout le trottoir de l'impasse, ou alors d'y mettre dans panneaux dans un premier temps, voire même d'installer des potelés... Le directeur propose de rencontrer les parents, qui sont disposés à échanger sur ces aménagements visant à renforcer la sécurité de tous. Cette réunion permettra d'établir un plan d'action et de formuler des demandes concrètes auprès de la mairie pour concrétiser ces mesures.

Pour les enfants qui circulent à trottinette ou en vélo et dont le comportement met en danger les parents, les enfants et eux-mêmes, notamment aux alentours de 13h30, il est rappelé que hors de l'école, ces enfants sont sous la responsabilité de leur parent, on ne peut mettre en cause ni l'école (hors du temps et du lieu scolaire), ni la cantine/garderie (élèves non-inscrits). Le directeur annonce cependant

qu'un message spécial « sécurité aux abords de l'école » sera envoyé aux familles. De son côté, la mairie précise que les policiers municipaux seront informés de la situation et interviendront s'ils le jugent nécessaire et constatent de tels agissements.

Il est aussi noté par les parents que pendant le temps de cantine/garderie il n'y aurait « aucun jeu, que les élèves seraient contraints de passer ce temps assis sur un muret suite à des problèmes de comportement de certains élèves... ». Réponse de la mairie : lorsque les enfants sont sur le muret, c'est en général pour les compter, il n'y reste pas très longtemps, et parfois, en effet, ils y sont placés pour faire le point sur les comportements et rappeler les règles de sécurité, mais, encore une fois, cela ne dure jamais très longtemps. Des jeux sont laissés à disposition : ballons, cerceaux... et si parfois ils sont supprimés c'est toujours pour protéger les élèves ou sanctionner des comportements dangereux ou irrespectueux des règles. On souligne que l'équipe prête attention aux enfants, tout en faisant preuve de stabilité et d'efficacité. Malgré une augmentation importante des effectifs cantine et garderie (alors que les effectifs de l'école ont baissé), elles assurent un travail sérieux et difficile avec bienveillance et autorité. L'organisation de la cantine va changer, compte tenu du nombre important d'élèves : les deux groupes de notre école enchaîneront en deuxième et troisième positions, ce qui permettra un départ de l'école moins précipité et une gestion plus sereine sur place, dans la cantine scolaire. Tout ceci sera présenté lors de la commission restauration mardi 19 novembre aux parents d'élèves.

Hygiène :

Pas de signalement spécifique sur ce point à part les poux qui avaient été signalés à la fin de mois de septembre. Il est demandé à chacun d'être vigilant afin d'être efficace dans les traitements.

IX/ Évaluations nationales, projet d'école, formations du personnel

Depuis deux ans maintenant, tous les élèves de l'école ont été évalués, sur plusieurs séances en français et mathématiques. A noter

que la maîtresse E du RASED est venue en renfort pour faire lire les élèves en face à face, de même que Mme Zehaf (enseignante UP2EA) et M. Berne L. (remplaçant). Ces évaluations demandent une grosse organisation au sein de la classe. Les réponses des élèves sont ensuite saisies informatiquement par les enseignants.

Elles sont fournies par l'institution et toutes les écoles ont les mêmes supports. Elles permettent de voir quelles sont les difficultés et les réussites de nos élèves et de travailler sur les compétences qui ne sont pas acquises en classe, en APC, en stage réussite par exemple. Ces évaluations sont une des bases du projet d'école, elles permettent d'adapter nos enseignements, nos programmations en conseil de cycle.

Les enseignants vont suivre plusieurs blocs de formation cette année :

- un bloc sur les nouveaux programmes
- un bloc suite du plan français.
- un bloc sur des choix personnels de formation

Ces formations sont organisées par la circonscription.

X/ Projets des classes pour l'année

Projet de l'école :

Bassin Aqualudique : sortie de fin d'année, vivre tous ensemble dans un lieu autre que l'école, c'était une grande réussite pour le vivre ensemble et le climat scolaire.

Cross solidaire : les élèves se sont entraînés tout au long de la période 1 en course longue. Cette année le partenariat a été reconduit avec Action contre la Faim. Les grands ont pu encourager les plus petits et inversement. C'est un projet fédérateur au sein des classes et de l'école, il est d'ailleurs intéressant de le faire en début d'année scolaire dans le but de créer du lien entre tous les élèves. Les dons sont en cours et les parents sont remerciés pour leur participation à plusieurs niveaux : aide à la sortie, présence lors du cross, dons à l'association...

Festival de le Teinturie : spectacle de jonglerie et clownerie offert par la mairie à tous les élèves de l'école, un très bon moment.

École et cinéma : les élèves iront au cinéma trois fois dans l'année. Cette semaine même, ils visionnent le documentaire : « Microcomos ».

Festival du livre : des livres seront exposés au sein de l'école la semaine, du 24 au 28 novembre, et les parents pourront venir les voir avec leur enfant le vendredi soir et commander s'ils le désirent.

Journée contre le harcèlement : présentation de la boite à aide par les CM2 au sein des classes. Les enseignants relèvent la boite tous les jours et gèrent les problèmes en utilisant la MPP (Méthode Préoccupation Partagée). De plus le questionnaire national a été réalisé par les élèves de CE2, CM1 et CM2, suivants l'organisation pédagogique de chaque classe.

Spectacle de Noël : financement exclusif du SOU des écoles, le titre : « Martin et la voleuse de Noël » mardi 9 décembre 2025 : une séance à 8h50 et l'autre à 9h50.

Projet des classes :

CM2 :

Escape game : en lien avec la communauté de communes

Permis internet : avec le gendarme Henrot

Téléthon : des intervenants sur le thème du handicap : découverte de l'ADN et de sports avec handicap

CM1-CM2 :

SNCF : intervention d'un agent de la SNCF qui est venu présenter comment traverser les voies et le fonctionnement du train.

CM1 :

Soupe, purée, tisane : avec les légumes du potager.

Vélo : le projet est lancé, beaucoup de parents volontaires ce qui est très intéressant.

CE2 :

Permis piéton : intervention de M. Henrot

CE2 et CE1 :

Intervenante musique : Florence Ripol (dumiste école de musique de la Communauté de Commune)

Prix des Incorruptibles : en partenariat avec la médiathèque. Les élèves vont à la médiathèque une fois par mois pour lire et emprunter des livres. Annick lit une histoire de la sélection et les élèves voteront pour leur livre préféré.

CP, CE1 et CE2 : Prix des Incorruptibles : en partenariat avec la médiathèque. Les élèves vont à la médiathèque une fois par mois pour lire et emprunter des livres. Annick lit une histoire de la sélection et les élèves voteront pour leur livre préféré.

Le directeur remercie toutes les parties pour leur investissement dans la vie de l'école.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.

Secrétaire de séance

Mme Potus-Pessemesse

BERNE Julien

Enseignant, directeur d'école

